

2025/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 11/02/2025 – Délibération A4 N° 25-004
7.10 Finances locales – Divers

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SEANCE DU 11 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

Mme Nathalie BAUDOUIN procuration à M. Didier DIROL
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL
Mme Florence JOUANNEAU procuration à Mme Béatrice DI PERNO
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à M. Raoul LIMA

Madame Sofia RAFAÏ est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

05/02/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	24
Votants	29

DATE D'AFFICHAGE :

05/02/2025

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AFIPE POUR LA FORMATION D'APPRENTIS DOMICILIES SUR LE TERRITOIRE D'EPONE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'association AFIPE, sollicitant la commune pour une participation financière d'un montant de 1 235 €, correspondant à l'accueil de 19 Epônois au Centre de Formation d'Apprentis pour l'année scolaire 2024/2025 ;

Considérant la volonté de la commune d'Épône de soutenir la formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances et Développement durable, consultée le 04 février 2025 ;

2025/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 11/02/2025 – Délibération A4 N° 25-004
7.10 Finances locales – Divers

Ayant entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et Développement durable ;

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, (29 Voix Pour),

1. **ATTRIBUE** à l'association AFIPE une subvention de 1 235 € au titre de l'année 2025.
2. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :
 - La Préfecture de Versailles
 - Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte

Transmis au Préfet des Yvelines

Le **13 FEV. 2025**

Et publié/affiché le **13 FEV. 2025**



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Sofia RAFAÏ

Secrétaire de séance

